

CONSEIL DE QUARTIER

PAUL FROMENT - HUIT MAI 1945

19 mai 2015

La réunion s'est tenue en présence de M. Chicot et M. Tmimi, adjoints au maire référents du conseil de quartier, M. Ramassamy, conseiller municipal, M. Charlier (Direction adjointe Voirie-environnement), M. Estève (Direction de l'Architecture), Mme Rouly (service Vie de quartier) M. Menier et M. Dazin (OPH), Mme Gassmann, Mme Aouinet et M. Aït Amara (Centre socioculturel des Portes du Midi) et de **12 habitants**.

Sommaire :

- Vie du quartier : questions, demandes, signalements
- Présentation du centre socioculturel des Portes du Midi
- Point sur les projets en cours : le centre aquatique et la collecte pneumatique

Vie du quartier : demandes et signalements divers

En début de séance, il est proposé de faire le point sur les demandes et signalements portés lors du précédent conseil de quartier et de la visite de quartier du 5 février dernier.

Circulation et stationnement

Carrefour rues des Ardoines/Broussais/Talma

Concernant les problèmes de stationnement gênant et illicite au niveau de ce carrefour et alentours, problèmes signalés par des riverains, les services informent que le terre-plein central sera protégé par du mobilier urbain pour empêcher ce stationnement et améliorer, de fait, la visibilité. Les travaux sont prévus en été.

Rond-point B.Pascal / V.Ruiz

Il avait été dit que ce rond-point n'était pas lisible. En outre, il était demandé qu'un panneau signalant la direction de la gare des Ardoines soit ajouté.

Actuellement, et d'après le trafic observé, la pose d'un feu tricolore ne serait pas justifiée. Le rond-point fonctionne selon les règles du code de la route avec priorité à droite. Des marquages au sol ont été ajoutés sur les voies. Par ailleurs, il est précisé que le jalonnement de la gare RER sera étudié avec le Département.

L'avenue La Bruyère

Des riverains de l'avenue souhaitent que cette voie soit mise en sens unique pour résorber les problèmes de circulation.

M.Chicot n'est pas opposé à ce qu'une nouvelle étude soit faite, mais il rappelle que cette demande avait été

examinée et tranchée lors de précédentes concertations avec les riverains : il avait été décidé de maintenir la circulation dans cette voie en double sens.


Il précise que si la mise en sens unique de l'avenue Labryère concerne en premier lieu l'avenue elle-même (en particulier sur la portion comprise entre la rue Broussais et la place P.Froment), elle nécessiterait également la prise en compte des rues adjacentes, directement impactées. En outre, se poserait encore la question du sens lui-même. Des riverains répondent que le plus « logique » serait celui qui irait de la rue V.Ruiz à la rue Broussais.

Toutefois, une habitante fait remarquer que la mise en sens unique pourrait entraîner des prises de vitesse dans cette voie.

M.Desmard ajoute que cela ne réglerait pas le problème du stationnement, mis en avant par les riverains du secteur.

Un habitant exprime son mécontentement à ce propos, il estime que la police municipale « *n'intervient pas* ». M.Chicot lui rétorque qu'elle passe bel et bien et verbalise, « *y compris le vendredi* », jour d'affluence de véhicules aux abords de la mosquée.

Stationnement devant la poste

 Des habitants ont réclamé la mise en zone bleue des places de stationnement devant la Poste du Petit Vitry. Cette demande est prise en compte et sera intégrée à l'étude plus globale et en cours sur le stationnement dans le quartier.

Elagage & stationnement

Il a été demandé par une habitante du secteur A.Thomas qu'une meilleure information soit faite auprès des riverains lors des campagnes d'élagage et concernant les interdictions temporaires de stationner. Cette requête a bien été prise en compte par le service des Espaces verts. Il est aussi rappelé que mis à part l'affichage réglementaire, l'information est toujours diffusée dans Vitry Hebdo.

Enfouissement des réseaux

Une riveraine de l'avenue Labruyère avait demandé des précisions sur le calendrier d'enfouissement des réseaux dans son secteur.

M. Desmard explique qu'une convention passée entre le SIPPEREC et EDF/ERDF permet la prise en charge par ces derniers de l'enfouissement des réseaux aériens d'ici à 2019. Un programme d'enfouissement de la totalité des réseaux de la ville a été établi, il s'étale jusqu'en 2017. Le secteur Labruyère sera traité d'ici la fin 2015. Il est par ailleurs bien précisé que l'opération concerne le réseau électrique, non celui de téléphone.


Environnement


Lors de la visite de quartier, les habitants avaient demandé à la Ville d'intervenir auprès de la Poste pour qu'il n'y ait plus de cartons et autres rebus en provenance de son établissement et jonchant les trottoirs alentours. C'est chose faite. Mme Veyrunes, 1ère adjointe a en effet adressé un courrier à la Poste dans lequel il lui est demandé de veiller à respecter les horaires de présentation des conteneurs à poubelles et à ne plus déposer de déchets en vrac au pied des conteneurs.

Fonctionnement du conseil de quartier

Un habitant avait lancé la proposition que les documents des conseils de quartier (invitations, comptes-rendus, etc) soient adressés aux membres qui le souhaitent par voie électronique ; ceci par double souci économique et écologique. Cette proposition, approuvée par tous les présents a été relayée à l'ensemble des membres du conseil et aussitôt mise en place (pour les membres ayant communiqué leur adresse mail au service Vie de quartier).

Questions diverses en séance

 Un habitant demande des informations sur le parking privé du groupe Bourgogne (OGIF), qui est condamné depuis plusieurs années. Il compte un grand nombre de places; il estime que s'il était réhabilité et utilisé, il pourrait contribuer à résorber le manque de stationnement dans le quartier.

 Une habitante parle du cadre de vie de la résidence Ampère (n°35), très dégradé. Elle demande que la Semise intervienne sur les entrées d'immeubles.

M.Chicot mentionne à ce propos la réfection du parking de cette cité et sa sécurisation, après une longue période de travaux. Il souligne toutefois que « *les locataires ne se sont pas encore complètement réappropriés les lieux; La « reconquête » et le retour de confiance demandent du temps* ».

L'habitante demande si la location du parking est comprise d'office dans le loyer.

Le centre socio-culturel des Portes du Midi

Il avait été suggéré lors de précédentes réunions qu'une information soit donnée au conseil de quartier sur le Centre socio-culturel des portes du Midi. Mme Aouinet, directrice, fait une présentation de cette structure-phare du quartier.

Le Centre compte 500 adhérents ; il fonctionne avec 8 salariés et des bénévoles.

C'est un centre social à vocation « *familiale et intergénérationnelle* ».

Ses activités, en direction des enfants, des jeunes et des adultes sont multiples : soutien scolaire, accueil de loisirs pour les 6-12 ans et séjours vacances, animations pour les enfants de l'école Joliot-Curie sur le temps méridien, accompagnement des parents (café des parents hebdomadaire, en présence d'un psychologue) sorties culturelles et familiales, aide à l'insertion pour les jeunes et à la recherche d'emploi, cours de français

pour adultes, permanences juridiques et travail en relation avec le PAD* de Vitry, ateliers informatique, de cuisine, de couture, atelier environnement ; dans le cadre de ce dernier, un projet de jardin partagé, en partenariat avec le service municipal de l'Environnement et l'OGIF est en cours.

Mme Aouinet annonce d'ailleurs une **Fête de l'Environnement**, organisée par le centre pour la 4ème année. Elle aura lieu le 3 juin.



* Point d'Accès au Droit

La fête annuelle du centre, qui rayonne sur une grande partie du quartier se tiendra quant à elle le **14 juin**.

Les animations proposées au centre sont mises en place par des commissions où participent les habitants du quartier.

M. Chicot : « on connaît tous le quartier Balzac et son centre social. Mais, ici, au Huit-Mai, il faut bien avoir à l'esprit que le seul groupe Bourgogne, sur la rue Coquelin représente environ 900 foyers. Le rayonnement du Centre des Portes du Midi est important, on le constate par exemple à l'occasion de la fête qui est par ailleurs un moment particulièrement convivial et chaque année réussi ! »

Une habitante, bénévole au Centre témoigne de ce que « les projets et actions sont toujours initiés et menés par les habitants du quartier. » Le fonctionnement même est conçu au plus près des habitants ; ainsi par exemple le renouvellement de l'agrément de la structure est passé par une enquête auprès d'eux (et non uniquement auprès des usagers). Elle invite à découvrir ce lieu « intergénérationnel, interculturel, très convivial et qui mérite vraiment d'être connu ! »

M. Aït-Amarat, animateur, ajoute, concernant la fête, que celle-ci proposera beaucoup d'animations pour les enfants, un repas interculturel, des ateliers sur l'environnement et autres. Il souligne que la particularité de cette manifestation est bien d'être portée par les habitants ; en outre, elle répond à leur demande.

Rendez-vous, festifs, sont pris. Et au-delà, le centre social lance un appel à **rejoindre l'équipe de bénévoles** pour le faire vivre et le développer.

Afin d'approfondir les liens avec le conseil de quartier, il est aussi proposé - et approuvé - qu'une prochaine réunion du conseil se tienne au Centre social.

Centre socio-culturel des Portes du Midi

13 rue Constant Coquelin

tél : 01.46.80.32.96

mail : csportesdumidi@wanadoo.fr



Horaires d'été (vacances scolaires) :

lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00

loisirs enfants • Café des parents • sorties familiales et culturelles • séjours enfants • soutien scolaire • accès aux droits • atelier informatique • atelier cuisine • atelier couture • aide à la recherche d'emploi • apprentissage du français • projets environnement • fêtes et animations de quartier ...

Le centre aquatique

Une présentation du projet de construction du Centre aquatique, nouvel équipement sportif d'envergure situé au cœur du quartier, avait été précédemment faite en conseil de quartier, en 2013. Suite aux récentes demandes d'informations d'habitants, un point d'étape est proposé. Il est présenté par M. Estève.



Actuellement, le projet est dans une phase d'études. « Nous espérons le valider d'ici quelques semaines. Les associations usagères ont été consultées, ainsi que les maîtres-nageurs et professionnels. Le cahier des charges a été finalisé, le permis de construire obtenu. La réalisation devrait démarrer à la fin du premier semestre 2016, pour

une période de 24 mois. La durée relativement importante des travaux s'explique par l'envergure du projet et aussi par sa complexité technique. Une période de deux mois sera réservée aux essais de fonctionnement à l'issue des travaux. La livraison du centre est envisagée pour la fin du premier semestre 2018 ».

Il est toutefois précisé que « le chantier ne débutera que s'il y a financement ». Pour rappel, le coût total est de 28 millions d'euros. « Toutes les collectivités sont aujourd'hui confrontées à d'importantes difficultés budgétaires. En fonction de ces contraintes, le projet est susceptible d'être rééchelonné dans le temps, décalé ».

M.Chicot précise que c'est justement le cas : « le démarrage des travaux a ainsi été reculé de quelques semaines », passant de la fin 2015 à début 2016.

Il ajoute que cela n'en reste pas moins « un projet capital pour la ville et pour le quartier » et qui impactera largement la configuration du secteur : « par effet dominos, la destruction de la piscine induira la translation du marché, qui entraînera sa transformation en parking et affectera la configuration du front commercial, qui doit évoluer lui aussi.»

Concernant la problématique budgétaire qu'affronte aujourd'hui la Ville, M.Chicot parle d'un « blocage réel. Nos budgets en prennent plein la vue. On le constate sur la mise en œuvre de ces projets mais aussi par exemple sur toutes les questions de voirie puisqu'il est nécessaire de diminuer les dépenses. Le problème a aussi des conséquences économiques indirectes mais importantes : des retards pris sur des projets pénalisent les entreprises en jeu, d'où une fragilisation de l'emploi, etc. Il s'agit d'une situation vraiment complexe, et difficile puisque la Ville voit ses dotations fondre de 12 millions d'euros sur 4 ans».

M.Estève poursuit sa présentation : « la première phase des travaux consistait en la construction du parking. La gestion du stationnement rue Ampère et des cours de tennis sera à examiner en concertation avec les riverains » Il est également noté que réalisation du centre aquatique entraînera une reconfiguration de la rue Ampère (sécurisation du trafic lié à la piscine et à ses accès , notamment en ce qui concerne la fréquentation par les cars scolaires).

M.Tmimi souligne la nature structurante de ce nouvel équipement pour le quartier. Il salue également « la piscine, qui a accueilli des milliers de Vitriots depuis sa création en 1967! » Le centre aquatique relève d'une ambition forte; il donnera incontestablement une valeur ajoutée au quartier, identifié comme un pôle sportif.

M.Estève ajoute : « il s'agit bien d'un ensemble sportif, puisqu'outre le centre aquatique, il y a une salle de

culture physique, un stade avec des vestiaires qui vont être refaits. L'entrée, unique, de ce complexe se situera au niveau de l'avenue du Huit Mai »

! ? Un habitant s'interroge sur le devenir de la crèche située dans le secteur.

M. Estève répond que celle-ci ne sera pas déplacée, le coût serait trop important. Mais par contre elle va bénéficier d'importants travaux de rénovation. Elle sera fermée à partir de juillet et rouvrira en été 2016.

! ? M. Ramassamy demande quel sera le nombre d'emplois généré par ce nouvel équipement.

M. Estève : « 14 à 15 emplois supplémentaires seront créés, ce qui représente un doublement des effectifs. »

Il rappelle que le centre comprendra deux bassins d'apprentissage, deux grands bassins dont un avec fosse de plongée, un bassin balnéo-ludique, une grande pataugeoire, un sauna, un hammam,...

! ? Une habitante : « est-ce que quelque chose se profile pour Vitry relativement aux Jeux Olympiques » ?

M. Estève : « L'Etat réfléchit aujourd'hui à des sites potentiels sur l'ensemble de la région. »



La collecte pneumatique des déchets

Suite aux questions posées sur le sujet et en raison de son actualité , la collecte pneumatique des déchets , projet innovant et dont le lancement se fera dans le quartier, fait l'objet d'un dernier point d'étape, présenté par M.Charlier.

Il est d'abord rappelé que le marché a été signé en 2011 et que les travaux ont commencé en 2012. Le premier site desservi est situé dans le quartier : c'est la résidence Bourgogne (OGIF). La première aspiration y aura lieu le **29 juin**. Ensuite, le système sera mis en service dans le secteur Balzac, voisin, au cours du 1^{er} trimestre 2016 puis progressivement dans les autres sites du secteur Huit Mai 1945, jusqu'à mi-2019. Le système sera également mis en

place dans la ZAC Rouget de L'Isle, au fil des programmes de construction immobilière.

Ce projet est le seul de cette envergure, à l'échelle européenne puisqu'il concernera 25 000 habitants ou plus exactement « équivalents-habitants » (la possibilité de collecter aussi les déchets des commerçants , moyennant une taxe, est prise en compte) et se déploie sur un vaste réseau de 10 à 11 kms.



Son démarrage est donc imminent. M. Charlier précise que le terminal est quasiment finalisé (restent quelques aménagements extérieurs et de façades à traiter, avec la SADEV*). Les bornes seront posées une semaine avant la mise en service, les anciens conteneurs seront immédiatement supprimés. Une habitante ajoute que le bailleur, OGIF, a d'ores et déjà condamné tous les vide-ordures. Enfin, M.Charlier annonce qu'une opération de sensibilisation à l'usage de ce nouveau procédé est prévue au Centre social des Portes du Midi le 5 juin.

Les travaux liés à la collecte impacteront le quartier jusque mi-2019, approximativement. La période de juin 2015 à juin 2016 sera une période d'expérimentation, avec enquête sur le fonctionnement et l'utilisation de ce procédé borne par borne, suivi de familles-témoins, et travail avec les usagers.

! ? Une habitante s'interroge sur la responsabilité des espaces extérieurs des points de collecte : « aujourd'hui, en tant que locataires, nous payons des charges relatives au gardiennage et au travail que le gardien fait actuellement pour gérer les conteneurs et le ramassage. Avec l'automatisation de la collecte pourrions-nous récupérer une partie des charges ? Notre bailleur répond que non en arguant qu'il lui reviendra de nettoyer tous les espaces extérieurs. »

M.Charlier : « les bornes de collecte sont situées sur du domaine privé. La responsabilité de ces espaces extérieurs incombera donc en effet au propriétaire, ici à l'OGIF. La Ville n'intervient que sur le réseau. »

Il ajoute par ailleurs que sur le groupe OGIF, il y aura une trentaine de bornes de collecte.



Bornes de la résidence Bourgogne qui seront mises en service le 29 juin.

*SADEV : aménageur

La collecte de certains déchets (cartons, encombrants, et DEE**) ne passe pas par le système pneumatique. Actuellement, la mise en place d'un système de pré-tri est à l'étude avec les bailleurs. La collecte du verre se fera sur le principe de l'apport volontaire, les emplacements des bornes, qui ne seront pas à plus de 50m du logement de l'utilisateur, sont à l'étude.

! ? Une habitante : « est-ce que la collecte concernera prochainement le groupe A.Thomas ? »

M.Charlier : « oui. La mise en service y est prévue en décembre 2015. Une information sera faite aux locataires, avec notamment le passage d'une animatrice « tri des déchets ».

! ? M.Ramassamy : « vous avez essuyé les plâtres, notamment au niveau des coûts ! Il n'y aura plus de mauvaises surprises ? »

M.Charlier : « il existe sur cette opération comme sur tous les chantiers en zone urbaine dense des aléas, imprévisibles et qui peuvent générer des coûts supplémentaires. Par exemple, lorsque le projet de collecte a été lancé, le plan de la ZAC n'était pas encore connu ; c'est aujourd'hui le cas. Mais il a fallu adapter le calendrier et la nature des travaux au programme de la SADEV, l'aménageur, qui a connu des évolutions. Même chose pour l'articulation du projet avec l'aménagement de la RD5 par le Conseil Départemental, le passage du tramway ou encore avec celui du secteur Balzac dans le cadre de l'ANRU. Il y a eu, en outre, des difficultés techniques importantes, liées aux intempéries ou à la gestion de terres polluées plus importantes que prévues. Les aléas sont ainsi parfois liés à la difficulté de connaître parfaitement les terrains sur lesquels on opère. Toutefois, une loi récente obligeant justement les propriétaires fonciers à indiquer le positionnement des réseaux en sous-sol et jusqu'à 60 m nous permet aujourd'hui davantage de visibilité. »

! ? M.Ramassamy : « quel est le tonnage des terres polluées, pour quel coût ? »

M.Charlier : « la dépollution sur le secteur Balzac a coûté environ 600 000 €. Une partie de cette dépense est prévisible et est prise en compte dans le cahier des charges : en général on prévoit 5 à 10 %, mais ici, c'était 20 % »


M. Tmimi remarque que c'est là l'exemple-même des aléas que l'on rencontre sur n'importe quel chantier de ce type et de cette importance.

M. Ramassamy explique que les problèmes des surcoûts et de délais annoncés en conseil municipal l'avait


**déchets d'équipements électriques et électroniques

« choqué », « parce qu'ils n'étaient pas assortis d'explications et d'informations comme celles qui sont apportées ici ce soir. » Il en remercie les intervenants.




 Une habitante : « qu'en est-il de la sécurité du système ? Un enfant pourrait-il se glisser à l'intérieur des bornes ? »


M. Charlier : non, la borne est constituée d'un tambour et de plus l'ouverture est prévue pour des sacs de 50 litres maximum. Le type d'accident évoqué est impossible. La réflexion sur la sécurité du système a même envisagé le cas de chats qui se retrouveraient à l'intérieur : en fait, dans la zone de stockage, il y a des détecteurs de mouvement ; si l'alerte est donnée, l'intervention des services sera immédiate.

 Un habitant : « quels sont les risques d'incendie ? »

M.Charlier : il ne peut y avoir d'incendie à l'intérieur du système parce que celui-ci est en dépression permanente.


 Une habitante : « est-ce bruyant ? »

M.Charlier : l'aspiration dure entre 45 secondes et 1min30, avec un volume sonore de 60 à 65 décibels, ce qui est peu. Il n'y aura pas d'aspiration la nuit. En outre, il faut noter que le système supprime les nuisances olfactives et la présence de nuisibles.

 Une habitante : « quel est le temps d'attente entre le dépôt des déchets dans la borne et leur aspiration ? »

M.Charlier : « les déchets se retrouvent dans une zone de stockage temporaire qui se remplit au fil des dépôts. Arrivé à un certain seuil, un signal est automatiquement envoyé au terminal qui « interroge » le niveau de remplis-


-sage des autres bornes pour déclencher l'aspiration au moment optimal. Les zones de stockages ont une contenance de 450 à 800 litres. Cela représente une aspiration par jour. Avec ce système, les bornes et leur zone de stockage ne peuvent être ni saturées ni bloquées. A 90 % de remplissage, l'aspiration est lancée. »

 Un habitant : « quelle sera la fréquence des enlèvements au terminal ? Et y aura-t-il suppression de stationnement ? »

M.Charlier : trois rotations par jour sont prévues, il n'y en aura pas la nuit. Les manœuvres ont été étudiées de telle sorte qu'elles ne seront pas audibles. Deux places de stationnement au droit du terminal seront effectivement supprimées.

Il est précisé par ailleurs que le principe du marché public, ici passé avec l'entreprise SITA /ROS ROCA impose à celle-ci de garantir des résultats. Il est même prévu un « cahier de performances », relatif au rapport nombre d'habitants / consommation d'énergie. Si la dépense est au-dessus du seuil établi, c'est l'entreprise qui paiera la différence.

Par ailleurs, le cahier de garantie des pièces est extrêmement détaillé (toutes les pièces sont répertoriées, jusqu'aux vis...)

 Une habitante : « combien de temps ce matériel est-il garanti ? »

M.Charlier : « les bornes sont garanties 15 ans, et les tuyaux du réseau 40 ans. »

L'échange se conclue par une invitation à la mise en service de la collecte pneumatique dans le quartier :

Rendez-vous le 29 juin
rue Constant Coquelin à 16h30
et à 17h30 rue de Bourgogne.
